



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
03.05.2017 Bulletin 2017/18

(51) Int Cl.:
E04F 10/00 (2006.01) F21V 33/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **16195322.9**

(22) Date de dépôt: **24.10.2016**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(72) Inventeurs:
• **DURAND, Anthony**
85260 SAINT-ANDRE-TREIZE-VOIES (FR)
• **SABLE, Jérôme**
4470 THOUARE-SUR-LOIRE (FR)

(74) Mandataire: **Vidon Brevets & Stratégie**
16B, rue de Jouanet
B.P. 90333
Technopole Atalante
35703 Rennes Cedex 7 (FR)

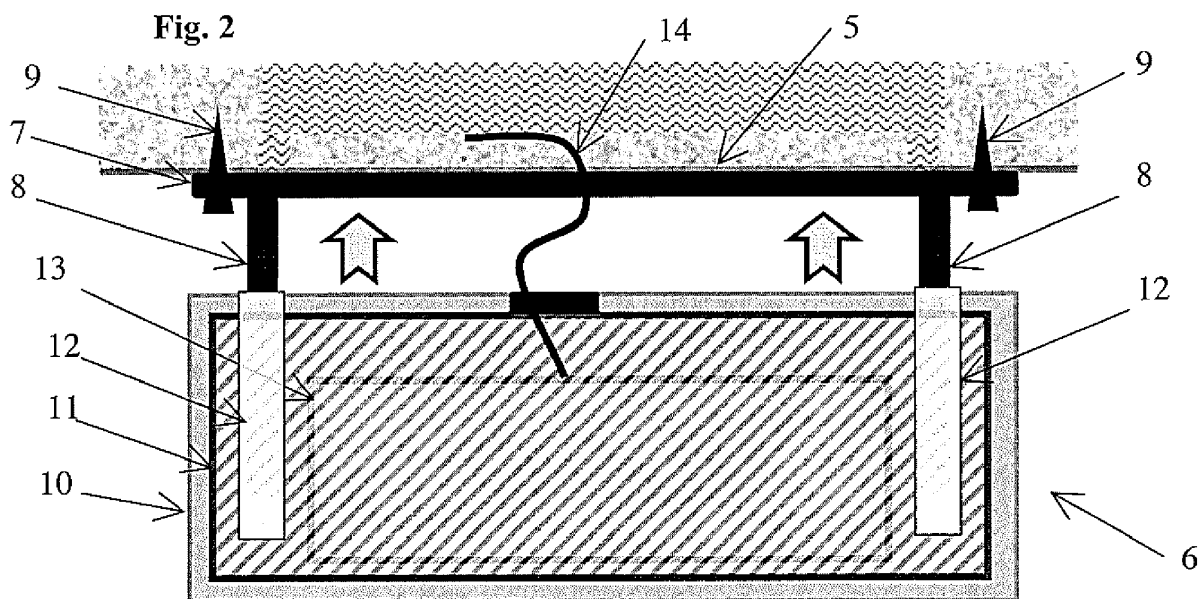
(30) Priorité: **28.10.2015 FR 1560301**

(71) Demandeur: **CETIH**
44270 Machecoul (FR)

(54) **MARQUISE DOTE E D'UNE CASSETTE MONT E E SUR UN SUPPORT COULISSANT ET D'UN ECLAIRAGE**

(57) L'invention concerne une marquise comportant une cassette constituée d'un châssis sur lequel est rapporté un habillage extérieur et un capot en partie supérieure. Le châssis comporte des logements se prolongeant dans l'épaisseur et débouchant à l'extérieur de la marquise au niveau du coté arrière. La marquise comporte en outre un support destiné à être fixé au mur d'un bâtiment à l'aide d'une plaque, le support est doté de deux tirants s'étendant perpendiculairement au plan for-

mé par ladite plaque et s'insérant par coulisement à l'intérieur des logements. De cette manière, la marquise est livrée en au moins deux éléments, le support est léger et facilement installable par le poseur. Puis la cassette s'installe par simple coulisement, de cette manière le montage est rapide et évite au poseur de supporter le poids complet de la marquise. Selon un perfectionnement, la marquise peut être équipée d'un moyen d'éclairage permettant d'éclairer la zone en dessous.



Description

1. Domaine de l'invention

[0001] Le domaine de l'invention est celui des équipements placés à l'extérieur des bâtiments pour offrir une protection contre les intempéries. Plus précisément, l'invention concerne une marquise se posant par coulissement sur un support et dotée d'une surface inférieure lumineuse permettant d'éclairer le sol au dessus de laquelle elle est installée.

2. Art antérieur

[0002] De tous temps, les propriétaires de bâtiment ont à coeur d'embellir les façades en les dotant d'accessoires à la fois beau et pratique. Parmi ces équipements, on trouve les dispositifs de protection contre les intempéries de type abri ou auvent, destinés à être posés à l'aplomb d'une ouverture, une porte d'entrée d'une maison ou d'un immeuble, ou au-dessus de la devanture d'un magasin, voire au dessus d'une baie vitrée. Ces dispositifs, également appelés marquise, se présentent sous la forme d'un petit toit ou du prolongement d'un toit principal, recouvrant en hauteur une petite surface juste devant l'ouverture qu'il est chargé de protéger. Une marquise procure une protection contre les précipitations ou simplement le rayonnement solaire, lorsque l'on cherche ses clefs pour ouvrir la porte, ou pendant une discussion avec un voisin, ou en fumant une cigarette, ou tout autre moment de calme. Un tel équipement est très utile pour une Personne à Mobilité Réduite (PMR en abrégé) qui est ainsi à l'abri des intempéries quand elle doit attendre sur le pas de la porte.

[0003] L'invention se place dans le contexte où la marquise n'est pas réalisée lors de la construction du mur sur laquelle elle est fixée, mais plus tard, en tant qu'élément rajouté. La marquise se fixe sur un mur vertical à une hauteur supérieure à celle de l'ouverture. La marquise la plus répandue de type monobloc possède un toit avec une seule pente orientée par l'avant, ou trois pentes orientées vers l'avant et les deux côtés. L'arrière de la marquise comporte au moins une plaque ou un profilé venant au contact avec le mur et percée d'orifices pour le passage de vis de fixation. Le poseur perce des trous dans le mur à des endroits référencés éventuellement par un gabarit et y glisse des chevilles. Enfin, le poseur hisse la marquise à la position permettant de passer les vis à travers les orifices de la plaque ou du profilé et de les visser dans les trous du mur. Un certain nombre de vis, quatre ou six par exemple, sont nécessaires pour assurer une fixation solide résistant au vent et éventuellement au poids de la neige.

[0004] Ce mode opératoire impose au poseur de supporter pendant un certain temps tout le poids de la marquise. Il existe donc un réel besoin d'un nouveau type de marquise qui minimise le temps au cours duquel le poseur supporte le poids de la marquise, à la fois pour

un gain de temps de main d'oeuvre et pour limiter les risques de sécurité.

[0005] De plus, il est profitable de munir la marquise d'une fonction éclairante. Une telle fonction permet la nuit par exemple, de passer moins de temps à choisir la bonne clef dans un trousseau ou à rassurer la personne qui préfère se trouver à la lumière. Cette fonction a aussi une utilité en terme de sécurité, un cambrioleur qui veut entrer par effraction serait exposé à la lumière. L'éclairage peut aussi contribuer à valoriser l'esthétique du bâtiment sur laquelle la marquise est fixée. Cette fonction éclairante doit être économique en termes de quantité d'énergie utilisée et ergonomique dans le sens où elle ne doit fonctionner qu'au bon moment.

[0006] Le document US 2003/205004 SHREINER, publié le 6 Novembre 2003 décrit une structure de toit composée de poutres disposées perpendiculairement les unes aux autres et formant un support pour des plaques de couverture. Pour résister à des secousses sismiques et rester horizontales, les poutres maîtresses sont fixées au mur du bâtiment et soutenues vers le milieu par un parapet. Ce montage ne permet donc pas d'être utilisable en l'absence de ce parapet, comme dans le cas d'une marquise fixée sur la façade d'un bâtiment.

3. Objectifs de l'invention

[0007] L'invention a notamment pour objectif une marquise comportant une cassette recouverte d'un habillage en périphérie et d'un support permettant de soutenir la cassette au cours de son installation et de sa fixation définitive.

[0008] Notamment, l'invention a pour objectif, selon au moins un mode de réalisation, de produire une marquise qui peut se fixer facilement et rapidement à un mur extérieur d'un bâtiment, ceci en prenant en compte les contraintes mécaniques occasionnées par les intempéries telles que le vent et la neige.

[0009] Un autre objectif de l'invention est, selon au moins un mode de réalisation, d'équiper la marquise d'un moyen d'émission économique de lumière pour éclairer la zone située en dessous. L'invention permet de diffuser un halo de lumière homogène et compatible avec les exigences d'éclairage pour les Personnes à Mobilité Réduite.

[0010] Un autre objectif consiste à faciliter la maintenance et l'accès aux organes électriques et lumineux.

4. Présentation de l'invention

[0011] Pour ceci, l'invention propose une marquise comportant une cassette entourée d'un habillage extérieur coiffé par le dessus d'un capot et doté d'un châssis. Ce châssis comporte des logements se prolongeant à l'intérieur de la cassette et débouchant à l'extérieur de la cassette au niveau du coté arrière. La marquise comporte en outre un support dotée d'au moins une plaque destinée à être fixée au mur d'un bâtiment et d'au moins

deux tirants s'étendant perpendiculairement au plan formé par ladite plaque et s'insérant par coulissement à l'intérieur des logements du châssis.

[0012] Ainsi, selon cet aspect de l'invention, le montage de la marquise consiste à fixer le support puis à glisser les tirants dans les logements de la cassette. De cette manière, la marquise est livrée en au moins deux éléments, le support qui est léger et facilement installable par le poseur, et la cassette qui s'installe par simple coulissement. De cette manière le montage est rapide et évite au poseur de supporter le poids complet de la marquise.

[0013] Selon un premier mode de réalisation, la marquise comporte un moyen d'éclairage de la zone située sous la marquise lorsque celle-ci est fixée à la façade d'un bâtiment. De cette manière, la zone en dessous peut être éclairée permettant à des personnes de plus facilement trouver la serrure la nuit.

[0014] Selon un autre mode de réalisation, le moyen d'éclairage consiste en une dalle translucide dont un seul chant reçoit les faisceaux d'une pluralité de diodes électroluminescentes, ce chant étant orienté vers le côté de la marquise qui est opposé au côté fixé à la façade du bâtiment. De cette manière, l'éclairage est plus uniforme.

[0015] Selon un autre mode de réalisation, le moyen d'éclairage consiste en une dalle translucide possédant une face inférieure opalescente et une face supérieure recouverte d'un matériau réfléchissant. De cette manière, l'éclairage est plus efficace et présente un meilleur aspect.

[0016] Selon un autre mode de réalisation, le plan défini par les arêtes supérieures des tirants coupe le plan de la surface de la plaque venant en contact avec la façade selon un angle supérieur à 90°. De cette manière, le plan de la marquise est incliné vers l'avant pour favoriser l'écoulement des eaux de pluie et de lavage.

[0017] Selon un autre mode de réalisation, la marquise possède un moyen de solidarisation des tirants lorsque ceux-ci sont complètement introduits dans leurs logements respectifs. De cette manière, l'ensemble de la marquise est solidarisé au mur du bâtiment.

[0018] Selon un autre mode de réalisation, le châssis comporte un habillage entourant par en-dessous le moyen d'éclairage sur au moins trois côtés, les côtés de l'habillage au contact avec le moyen d'éclairage possède des moulures de forme arrondie concave. De cette manière, la marquise présente un bel aspect vu du dessous.

[0019] Selon un autre mode de réalisation, la marquise comporte un détecteur de présence et d'une carte de contrôle commandant l'allumage et l'extinction du moyen d'éclairage, la carte de contrôle allumant progressivement le moyen d'éclairage en cas de détection de présence en dessous de la marquise. De cette manière, l'allumage et l'extinction ne s'effectuent pas brusquement.

[0020] Selon un autre mode de réalisation, la marquise comporte une télécommande permettant d'introduire au moins la durée d'allumage, la durée d'extinction et la du-

rée de maintien allumée du moyen d'éclairage lorsqu'une présence n'est plus détectée. De cette manière, les réglages sont facilement accessibles sans avoir à atteindre la marquise.

[0021] Selon un autre mode de réalisation, la carte de contrôle comporte un module de communication radio pouvant recevoir un signal provenant d'un système d'alarme gérant la sécurité du bâtiment, la carte de contrôle allumant le moyen d'éclairage lors de la réception dudit signal. De cette manière, l'éclairage de la marquise apporte une information supplémentaire.

[0022] Selon un autre mode de réalisation, la carte de contrôle reçoit un signal de la serrure de la porte au-dessus de laquelle elle est fixée, la carte de contrôle allumant le moyen d'éclairage d'une certaine façon lorsque la porte est non verrouillée.

[0023] Selon un autre mode de réalisation, l'habillage extérieur de la marquise peut facilement être retiré du châssis pour être remplacé par un habillage présentant un aspect différent. De cette manière, sans changer la structure porteuse de la marquise, on peut changer facilement et à moindre frais son apparence.

5. Liste des figures

[0024] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description suivante de modes de réalisation particuliers, donnés à titre de simples exemples illustratifs et non limitatifs, et des dessins annexés parmi lesquels :

- la figure 1 présente un exemple de bâtiment 1 vu de face comportant deux ouvertures du type porte d'entrée et porte-fenêtre et des marquises,
- la figure 2 présente vu du dessus la marquise au cours de son installation sur le mur de façade du bâtiment selon un exemple de réalisation,
- la figure 3 présente vu de côté la marquise de la figure 2 en fin d'installation sur le mur de façade du bâtiment,
- la figure 4 montre l'arrière de la cassette réalisé selon un prototype pour la mise en oeuvre de l'invention,
- la figure 5 présente vu du dessus et en perspective la coopération de la cassette et du support,
- la figure 6 présente vu du dessous et en perspective la coopération de la cassette et du support selon un exemple préféré de réalisation,
- la figure 7 présente vu du dessus la fixation de la cassette sur le support en fin d'installation
- la figure 8 présente vu du dessous et en perspective l'habillage,
- la figure 9 montre un aspect d'un modèle de marquise tout monté.
- la figure 10 présente vu du dessus la marquise sans son capot et sa dalle lumineuse,
- la figure 11 présente un détail de réalisation du dessus de la marquise sans son capot et sa dalle lumineuse.

6. Description de modes de réalisation particuliers

6.1 Principe général

[0025] L'invention concerne une marquise comportant une cassette constituée d'un châssis sur lequel est rapporté un habillage extérieur et un capot en partie supérieure. Le châssis comporte des logements se prolongeant dans l'épaisseur et débouchant à l'extérieur de la marquise au niveau du coté arrière. La marquise comporte en outre un support destiné à être fixé au mur d'un bâtiment à l'aide d'une plaque, le support est doté de deux tirants s'étendant perpendiculairement au plan formé par ladite plaque et s'insérant par coulissement à l'intérieur des logements. De cette manière, la marquise est livrée en au moins deux éléments, le support est léger et facilement installable par le poseur. Puis la cassette s'installe par simple coulissement, de cette manière le montage est rapide et évite au poseur de supporter le poids complet de la marquise. Selon un perfectionnement, la marquise peut être équipée d'un moyen d'éclairage permettant d'éclairer la zone en dessous.

6.2 Description d'un mode de réalisation.

[0026] La Fig. 1 présente un exemple de bâtiment 1 vu de face. Ce bâtiment est surmonté d'un toit incliné et comporte deux ouvertures, une porte 2 et une porte-fenêtre 3. Chacune de ces ouvertures est surmontée d'une marquise 4. La marquise 4 fixée à l'aplomb de la porte est de type triangulaire et celle surmontant la porte-fenêtre est plus large et de forme en losange. La forme de la marquise selon un exemple préféré de réalisation est approximativement parallélépipédique.

[0027] La Fig. 2 présente vu du dessus la marquise au cours de son installation sur le mur de façade du bâtiment 1. Selon l'invention, la marquise 4 se décompose principalement en deux éléments : le support 5 et la cassette 6. Le support permet la fixation au mur et la cassette est l'élément visible de la marquise. Le support comporte au moins une plaque 7 dotée de trous de fixation et d'au moins deux tirants droits 8 qui s'étendent perpendiculairement à la plaque. Selon une variante de réalisation, chaque tirant comporte sa propre plaque destinée à être scellée au mur de façade. Le support vient se fixer au mur de façon connue en soi, à l'aide d'une cheville et de vis 9, ou par scellement chimique. Le poseur prend soin de fixer horizontalement le support contre le mur. Cela signifie pas que les deux tirants forment un plan rigoureusement horizontal, en effet il est préférable que les extrémités des tirants opposés à la plaque soient légèrement plus bas, de façon que la cassette soit légèrement inclinée vers le bas et vers l'avant de 1 à 3 degrés. Cette pente est réalisée par le fait que le plan défini pas les arêtes supérieures des tirants 8 coupe le plan de la surface de la plaque venant en contact avec la façade selon un angle supérieur à 90°. Cette pente permet une meilleure évacuation des eaux de pluie et de lavage dans

le cas où la partie supérieure de la marquise est plane.

[0028] La cassette 6 est entourée d'un habillage 10 qui est coiffée par le dessus d'un capot 11 permettant d'atteindre l'intérieur de la cassette. Le capot 11 est fixé par des vis sur l'habillage et coopère avec celui-ci de façon à assurer une liaison mécanique étanche afin que la pluie ne pénètre pas à l'intérieur. L'habillage 10 est obtenu de préférence par extrusion aluminium, mais peut aussi être réalisé en matière plastique ou composite. L'habillage vient se fixer sur un châssis qui assure sa rigidité. Avantageusement, l'habillage peut être facilement désolidarisé du support et être remplacé par un autre habillage ayant un profil différent. De cette manière, sans changer la structure porteuse de la marquise, on peut changer facilement et à moindre frais son apparence. Le châssis possède des équerres au quatre coins afin d'assurer la tenue mécanique globale de la cassette. Le châssis comporte deux logements 12 situés de part et d'autre de la cassette et débouchant par une ouverture vers l'arrière, côté mur. L'écartement entre les deux ouvertures est égal à celui entre les deux tirants 8.

[0029] Selon une variante de réalisation, le support est doté de plus de deux tirants 8 se logeant dans un nombre égal de logements 12. Dans ce cas, la marquise comporte plusieurs dalles translucides se situant entre les logements. Cette variante de réalisation convient tout particulièrement aux marquises de grande largeur.

[0030] Selon un aspect de l'invention, la marquise est lumineuse et éclaire la zone située en dessous de l'endroit où elle est fixée. Le moyen lumineux est avantageusement constitué d'une dalle plane translucide et lumineuse 13 éclairée au niveau d'au moins un chant par une rampe de diodes LED (« Light Emitting Diode » en langue Anglo-Saxonne). La rampe de LED est alimentée par un fil électrique 14 relié à un boîtier intégré dans le profil arrière du châssis, lui-même électriquement relié à un câble d'alimentation sortant de la façade du bâtiment 1. Dans l'exemple préféré de réalisation, la marquise est alimentée par le secteur électrique du bâtiment et comporte un transformateur générant de la basse tension placé à l'intérieur de la cassette.

[0031] Le bord de la dalle lumineuse 13 est posé tout autour sur un cadre intégré au châssis. En cas de nettoyage ou de changement de la dalle, un opérateur enlève le capot 11 et peut ainsi accéder à l'intérieur de la cassette 6. Il peut alors soulever par le dessous la dalle 13 et la faire passer par le haut à travers l'ouverture créée par l'enlèvement du capot. Comme on peut le voir sur la Fig. 2, les dimensions de la dalle lumineuse 13 sont inférieures à celle de l'ouverture du capot 11.

[0032] La dalle lumineuse 13 possède une épaisseur d'environ 8 millimètres. Dans l'exemple préféré de réalisation, les rampes sont placées de façon que les LED soient face à un seul chant, et sur toute la longueur de ce chant, celui vers l'avant de la marquise. Dans le prototype réalisé, la puissance lumineuse de l'ensemble des LED est de 1300 lux. Ce mode de réalisation est préférable à celui où les diodes sont placées sur les deux

côtés de façon à éviter une zone moins éclairée au milieu. Selon un perfectionnement, la face inférieure de la dalle est un diffuseur et présente une surface opalescente. La face supérieure de la dalle est recouverte d'un déflecteur constitué d'un film opaque blanc réfléchissant afin de ne pas voir l'intérieur et de mieux diffuser la lumière vers le bas. La technologie d'éclairage par le chant est connue en soi et accessible par le document « PLEXIGLAS - Plaques et bâtons pour éclairage par le chant » qui est publié en Avril 2012 par la société Evonik basé a DARMS-TADT en Allemagne. Le modèle de la dalle lumineuse utilisé dans le prototype est OE012 HC.

[0033] La Fig. 3 présente vu de côté la marquise de la Fig. 2 en fin d'installation sur le mur de façade du bâtiment 1. Les tirants 8 sont introduits dans les logements 12 et la cassette 6 vient en contact avec le mur du bâtiment 1. Les tirants 8 sont solidarisés dans leurs logement 12 à l'aide de vis de blocage 15 qui s'insèrent dans le châssis de la cassette et qui exercent une pression sur le tirant. Ces vis de blocage 15 sont accessibles à travers le capot 11 par des orifices. La dalle lumineuse 13 émet un flux de lumière vers le bas, selon la technique décrite précédemment. Le fil d'alimentation se branche dans le boîtier électrique 16 logé dans le profil arrière du châssis.

[0034] Selon un perfectionnement, la marquise s'allume automatiquement par un signal émis par un détecteur de présence 17 placé sous la cassette à proximité immédiate du côté en contact avec le mur, et de préférence au milieu. Cette disposition présente l'avantage qu'une personne malveillante, désireuse de ne pas dévoiler sa présence, aura beaucoup de mal à l'atteindre à cet endroit sans le faire fonctionner. Le détecteur est de type hyperfréquence, ce qui n'exclut pas d'autres modes de détection tel que l'infrarouge. La distance de détection sur le prototype réalisé est d'environ 6 mètres et peut être réglé en fonction de la configuration extérieure du bâtiment. Les modes d'allumage et d'extinction de la dalle lumineuse 13 seront décrits à la fin du présent document.

[0035] La marquise se présente lors de son achat dans un ensemble comprenant un support, une cassette, un système de fixation et un gabarit en carton ou en papier. L'installation de la marquise 4 commence par le placement du gabarit contre le mur de façade, à l'emplacement désiré, en prenant soin de le maintenir bien horizontal. Puis, le poseur perce des trous de fixation dans le mur à des endroits référencés par le gabarit et y glisse des chevilles. Le poseur prend ensuite le support 5, le positionne à la place du gabarit et commence sa fixation sur le mur en utilisant des vis s'insérant dans des chevilles, ou des écrous si le système de fixation comporte des tiges filetées scellées dans le mur par du ciment chimique. Une fois le support fixé, le poseur présente la cassette 6 face au mur de façon que les tirants 8 soient en face des ouvertures des logements 12 et la déplace dans le sens des flèches présentes sur la Fig. 2, jusqu'à ce que la cassette puisse tenir sur le support tout en la laissant écartée du mur d'une vingtaine de centimètres. Le

poseur effectue alors le raccordement électrique avec le câble 14 sortant du mur de façade et le boîtier 16, puis il repousse la cassette jusqu'à ce qu'elle vienne en contact avec le mur. Le poseur verrouille les vis de blocage 15 à travers les orifices du capot de façon à solidariser la cassette 6 sur son support 5. Puis, il rebouche les orifices par des capuchons afin de garantir l'étanchéité de la marquise.

[0036] La Fig. 4 présente l'arrière de la cassette selon un exemple préféré de réalisation. Cette figure et celles qui vont suivre, décrivent le prototype de réalisation pour la mise en oeuvre de l'invention. Les deux ouvertures 12 pratiquées dans le châssis 20 sont clairement visibles. L'habillage comporte sur trois côtés des moulures extérieures 21 en forme arrondie convexe ou droite, l'intérieur des moulures peut être utilisé pour évacuer l'eau de pluie par deux orifices positionnés aux deux coins à l'avant de la marquise. Le châssis comporte également des moulures intérieures 22 de forme arrondie et concave qui dissimulent le cadre sur lequel repose la dalle lumineuse. Cette forme concave apporte un très bel effet de profondeur lorsque l'on regarde la marquise par le dessous. La moulure 22 est présente sur les côtés latéraux et vers l'avant, le côté qui est à proximité du mur présente un flanc droit. On peut remarquer sur cette figure, la finesse de l'ensemble formé par la dalle lumineuse 13 et le capot 11, cette finesse est principalement obtenue par l'utilisation d'une dalle éclairée par le chant. Cette caractéristique permet de minimiser la hauteur totale de la marquise et d'ajouter plus d'effet à la moulure interne 22.

[0037] La Fig. 5 présente vu du dessus et en perspective la coopération de la cassette et du support selon un exemple préféré de réalisation. Les extrémités des tirants 8 du support 5 sont présentées dans les deux ouvertures des logements du châssis. La plaque 7 du support comporte six trous de fixation au mur du bâtiment, trois à chaque extrémité et un orifice 23 au milieu pour le passage du câble d'alimentation électrique. Le flanc droit à l'arrière de l'habillage est décalé vers l'avant pour laisser la place à un boîtier électrique 24 qui est relié au détecteur de présence et au câble 14 d'alimentation de la dalle lumineuse. Un connecteur électrique 25 permet le raccordement rapide avec le câble d'alimentation sortant de la façade du bâtiment.

[0038] La Fig. 6 présente vu du dessous et en perspective la coopération de la cassette et du support selon un exemple préféré de réalisation. Dans cette position où la cassette est écartée du mur d'environ 200 millimètres, le poseur peut facilement procéder au raccordement électrique. Une fois raccordé, le câble 14 d'alimentation électrique se loge dans le flanc droit à l'arrière de l'habillage lorsque la cassette sera repoussée complètement vers le mur, dans le sens de la flèche. Le support est solidarisé au mur du bâtiment, et les éléments de fixation 9 ressortent de la plaque 7. Le détecteur de présence 17 est visible sous la cassette au milieu du flanc droit à l'arrière de l'habillage.

[0039] La Fig. 7 illustre vu du dessus la fixation de la

cassette sur le support en fin d'installation. Après avoir repoussé la cassette contre le mur, le poseur accède au vis de blocage 15 par des orifices 25 pratiqués dans le capot 11 afin de solidariser la cassette sur le support. Des capuchons 16 rebouchent les orifices pour éviter que le pluie ne rentre à l'intérieur.

[0040] La Fig. 8 présente vu du dessous et en perspective l'habillage selon un exemple préféré de réalisation. Les moulures intérieures et extérieures sont visibles ainsi que le flanc droit à l'arrière. L'habillage peut être constitué par extrusion ou profilage et formée en une pièce monobloc qui s'enfiche sur le châssis.

[0041] La Fig. 9 présente vu du dessus et en perspective la marquise tout montée, comme elle peut se présenter lorsqu'un poseur ouvre l'emballage.

[0042] Selon un perfectionnement, le détecteur de présence 17 est relié à une carte de contrôle électronique permettant la gestion de l'allumage et l'extinction de la dalle lumineuse 13. Lorsqu'une présence est détectée, la carte allume progressivement la dalle au cours d'une durée déterminée, typiquement de 3 à 5 secondes. Lorsqu'une présence n'est plus détectée, la carte de contrôle maintient l'allumage pendant une durée déterminée, 30 secondes par exemple, et éteint progressivement la dalle au cours de la même durée que l'allumage. Ces allumages et extinctions procurent un bel effet visuel lors de l'utilisation de la marquise. Les durées peuvent être réglables par des potentiomètres accessibles sur le dessus du boîtier. Selon une variante de réalisation, une télécommande infrarouge est livrée avec la marquise. La télécommande dispose de boutons « + » et « - » pour le réglage des trois temporisations, et le réglage de l'intensité lumineuse maximale.

[0043] Selon un perfectionnement, la carte de contrôle dispose d'un module de communication radio permettant de dialoguer avec l'installation domotique du bâtiment. Le réglage des temporisations et de l'intensité maximale peut ainsi être réalisé avec l'interface utilisateur du bâtiment. Si l'installation domotique possède un système d'alarme, en cas d'intrusion, l'installation envoie un signal à la carte de contrôle de la marquise pour déclencher le clignotement. Un signal similaire peut être émis en cas de non verrouillage de la porte d'entrée, ou pour informer de situations dangereuses telles que la présence de fumée dans le bâtiment. Selon ce perfectionnement, la carte de contrôle reçoit un signal de la serrure de la porte au-dessus de laquelle elle est fixée, et la carte de contrôle allume la dalle lumineuse d'une certaine façon lorsque la porte est non verrouillée.

[0044] De cette façon, un signal extérieur est émis montrant qu'une situation anormale est détectée à l'intérieur du bâtiment.

[0045] La Fig. 10 présente vu du dessus la marquise sans son capot et sa dalle lumineuse. Le capot 11 repose sur un joint 31 qui se prolonge sur les quatre cotés du capot et assure l'étanchéité par le dessus. La Fig. 10 présente également la rampe de LED 32 placée en face du chant de la dalle lumineuse 13 et sur toute sa longueur.

La dalle est posée sur un second joint 33 qui est positionné à une hauteur légèrement inférieure à celle de la rampe de LED et qui se prolonge sur les quatre cotés de la dalle. Ce second joint assure l'étanchéité par le dessous de la marquise.

[0046] La Fig. 11 présente un détail de réalisation du dessus de la marquise sans son capot et sa dalle lumineuse. Le joint supérieur 31 sur lequel se pose le capot et le joint inférieur 33 sur lequel se pose la dalle lumineuse sont clairement visibles, ainsi que la rampe de LED 32. Une gouttière 34 entoure le joint supérieur 31 pour évacuer les eaux de pluie et de lavage qui réussiraient à se glisser sous les bords du capot 11.

[0047] L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation qui viennent d'être décrits. En particulier, l'invention peut être mise en oeuvre pour tout modèle de marquise, quel que soit sa forme.

20 Revendications

1. Marquise comportant une cassette entourée d'un habillage extérieur (10) coiffé par le dessus d'un capot (11) et doté d'un châssis (20), **caractérisé en ce que** ledit châssis (20) comporte des logements (12) se prolongeant à l'intérieur de la cassette et débouchant à l'extérieur de la cassette au niveau du coté arrière, la marquise comportant en outre un support (5) doté d'au moins une plaque (7) destinée à être fixée au mur d'un bâtiment et d'au moins deux tirants (8) s'étendant perpendiculairement au plan formé par ladite plaque et s'insérant par coulissement à l'intérieur des logements du châssis.
2. Marquise selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'**elle comporte un moyen d'éclairage de la zone située sous la marquise lorsque celle-ci est accrochée à la façade d'un bâtiment.
3. Marquise selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le moyen d'éclairage consiste en une dalle translucide dont un seul chant reçoit les faisceaux d'une pluralité de diodes électroluminescentes, ce chant étant orienté vers le coté de la marquise qui est opposé au coté fixé à la façade du bâtiment.
4. Marquise selon la revendication 2 ou 3, **caractérisé en ce que** le moyen d'éclairage consiste en une dalle translucide possédant une face inférieure opalescente et une face supérieure recouverte d'un matériau réfléchissant.
5. Marquise selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le plan défini pas les arêtes supérieures des tirants (8) coupe le plan de la surface de la plaque (7) venant en contact avec la façade selon un angle supérieur à 90°.

6. Marquise selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** possède un moyen de solidarisation des tirants (8) lorsque ceux-ci sont complètement introduits dans leurs logements (12) respectifs. 5
7. Marquise selon l'une quelconque des revendications précédentes dans la dépendance de la revendication 2, **caractérisé en ce que** le châssis comporte un habillage entourant par en-dessous le moyen d'éclairage sur au moins trois côtés, les cotés de l'habillage au contact avec le moyen d'éclairage possède des moulures de forme arrondie et concave. 10
8. Marquise selon l'une quelconque des revendications précédentes dans la dépendance de la revendication 2, **caractérisé en ce qu'elle** comporte un détecteur de présence et d'une carte de contrôle commandant l'allumage et l'extinction du moyen d'éclairage, la carte de contrôle allumant progressivement le moyen d'éclairage en cas de détection de présence en dessous de la marquise. 15
20
9. Marquise selon la revendication 8, **caractérisé en ce qu'elle** comporte une télécommande permettant d'introduire au moins la durée d'allumage, la durée d'extinction et la durée de maintien allumée du moyen d'éclairage lorsqu'une présence n'est plus détectée. 25
30
10. Marquise selon la revendication 8 ou 9, **caractérisé en ce que** la carte de contrôle comporte un module de communication radio destiné à recevoir un signal provenant d'un système d'alarme gérant la sécurité du bâtiment, la carte de contrôle allumant le moyen d'éclairage lors de la réception dudit signal. 35
11. Marquise selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, **caractérisé en ce que** la carte de contrôle reçoit un signal de la serrure de la porte au-dessus de laquelle elle est fixée, la carte de contrôle allumant le moyen d'éclairage d'une certaine façon lorsque la porte est non verrouillée. 40
12. Marquise selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'habillage extérieur est facile à être retiré du châssis pour être remplacé par un habillage présentant un aspect différent. 45
50

55

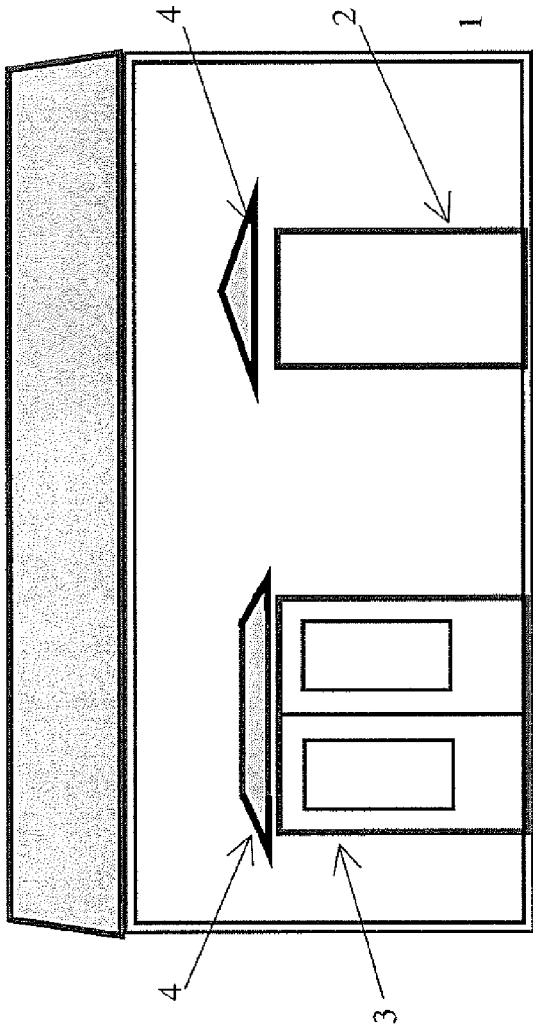


Fig. 1

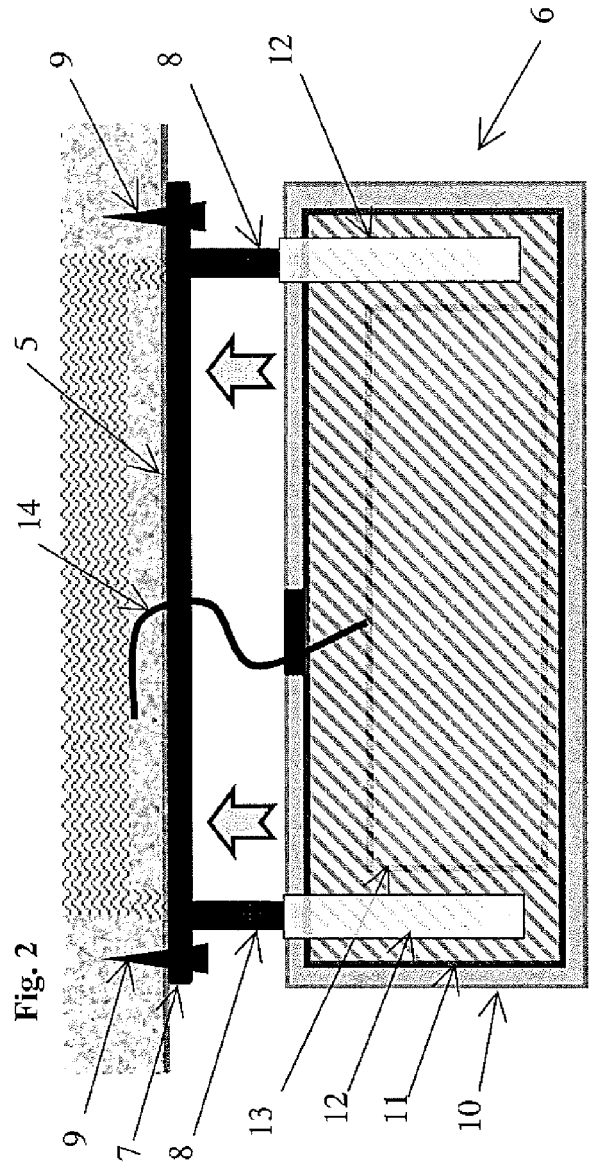


Fig. 2

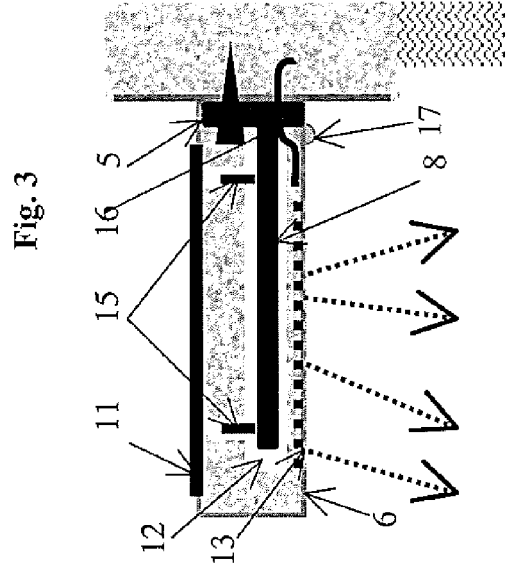


Fig. 3

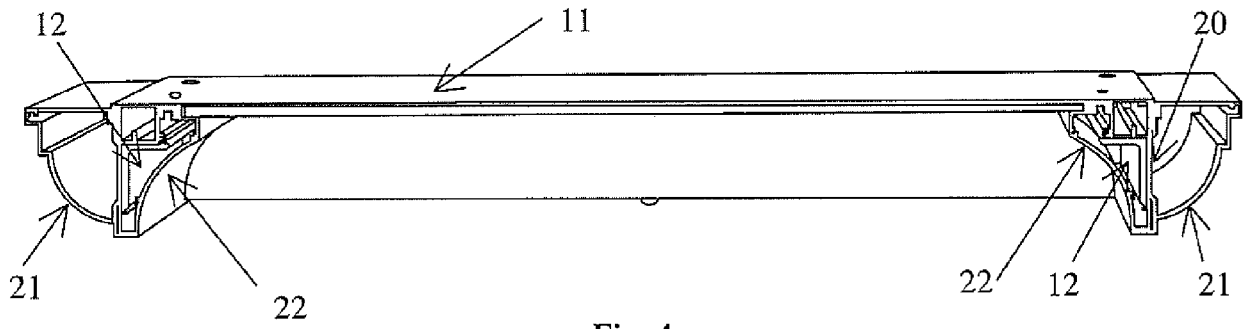


Fig. 4

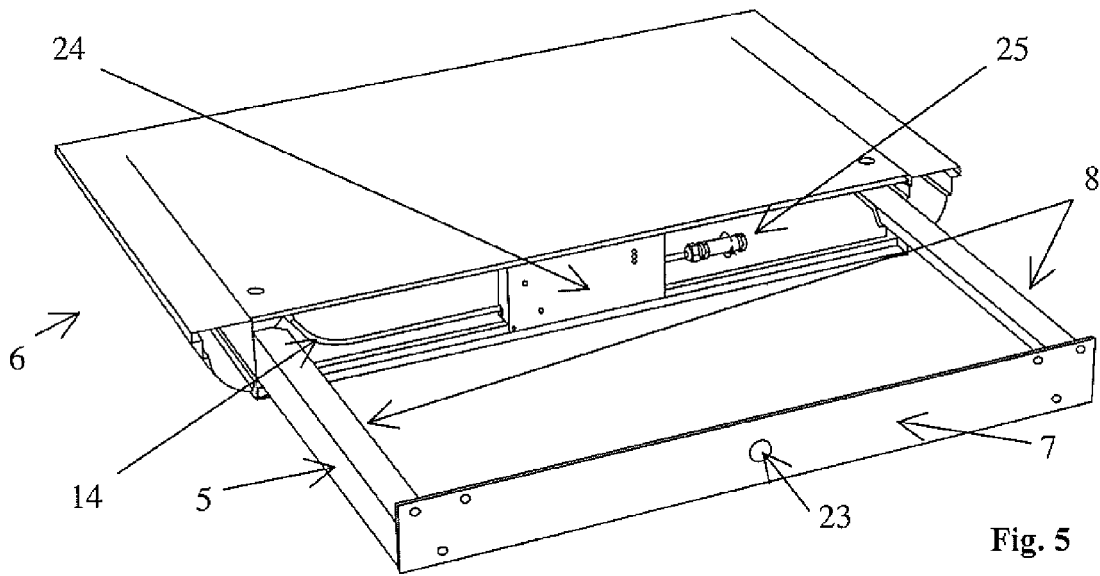


Fig. 5

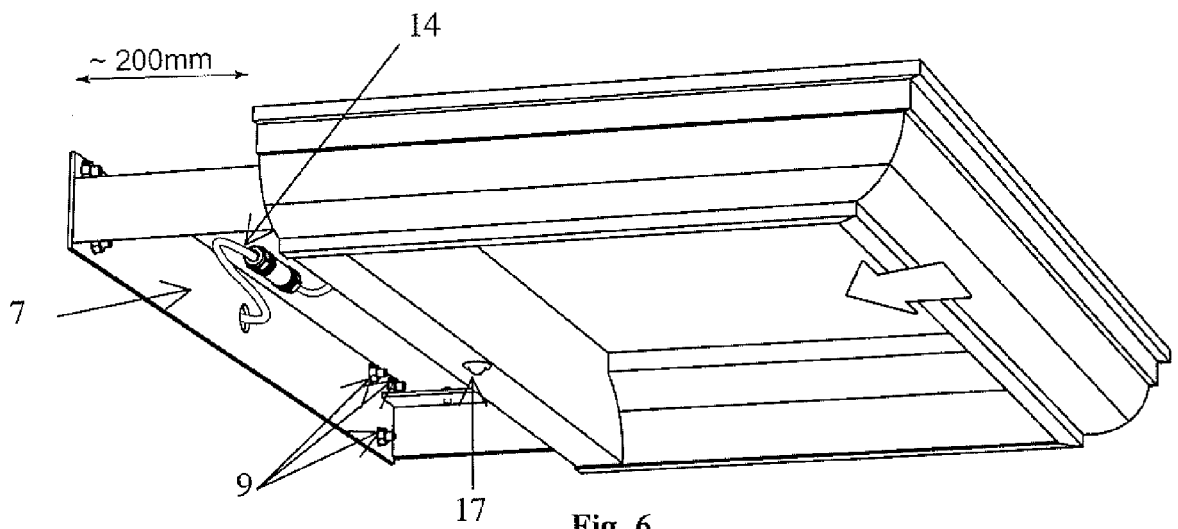
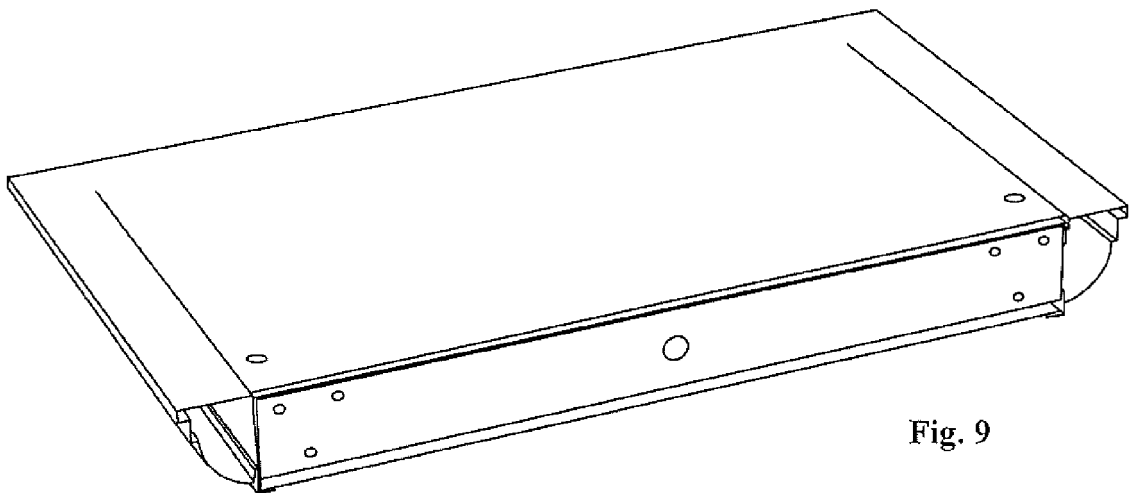
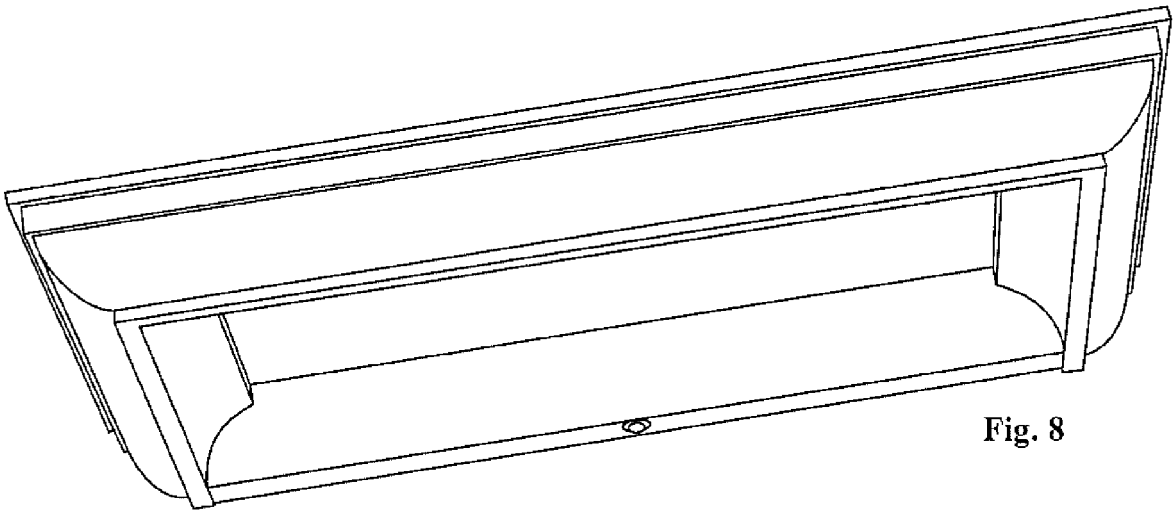
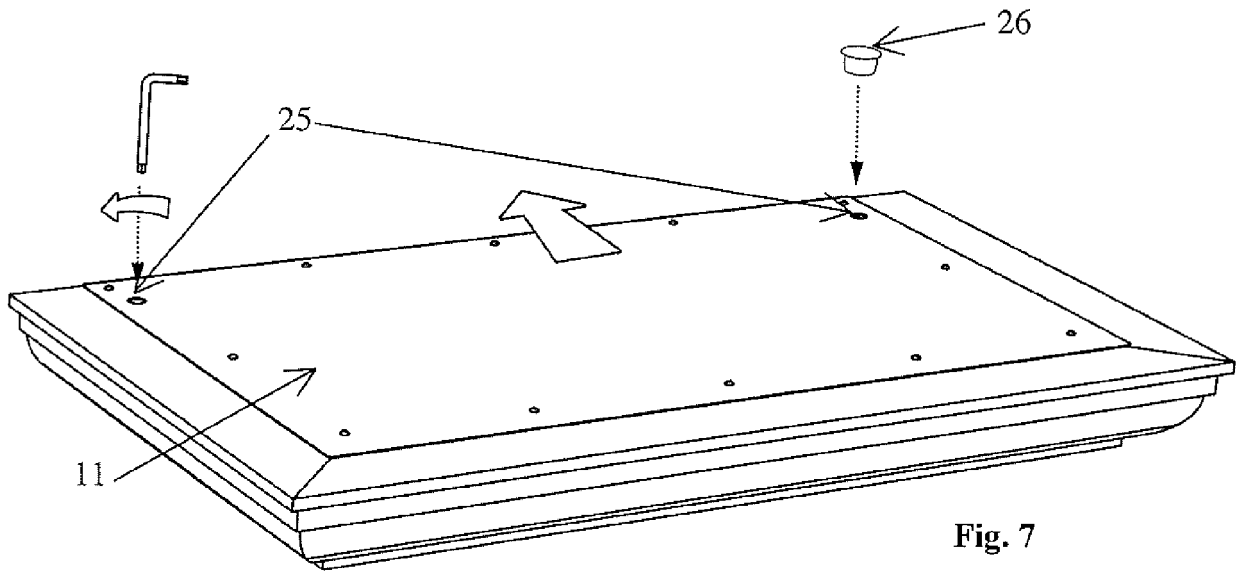


Fig. 6



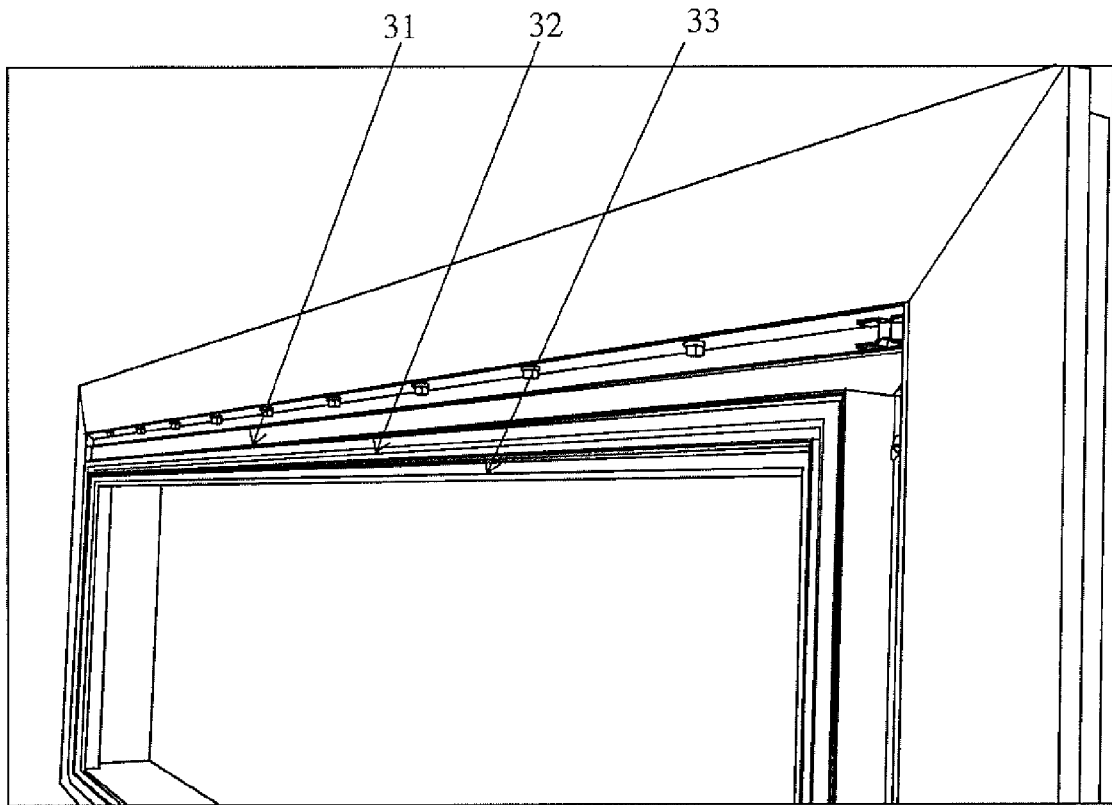


Fig. 10

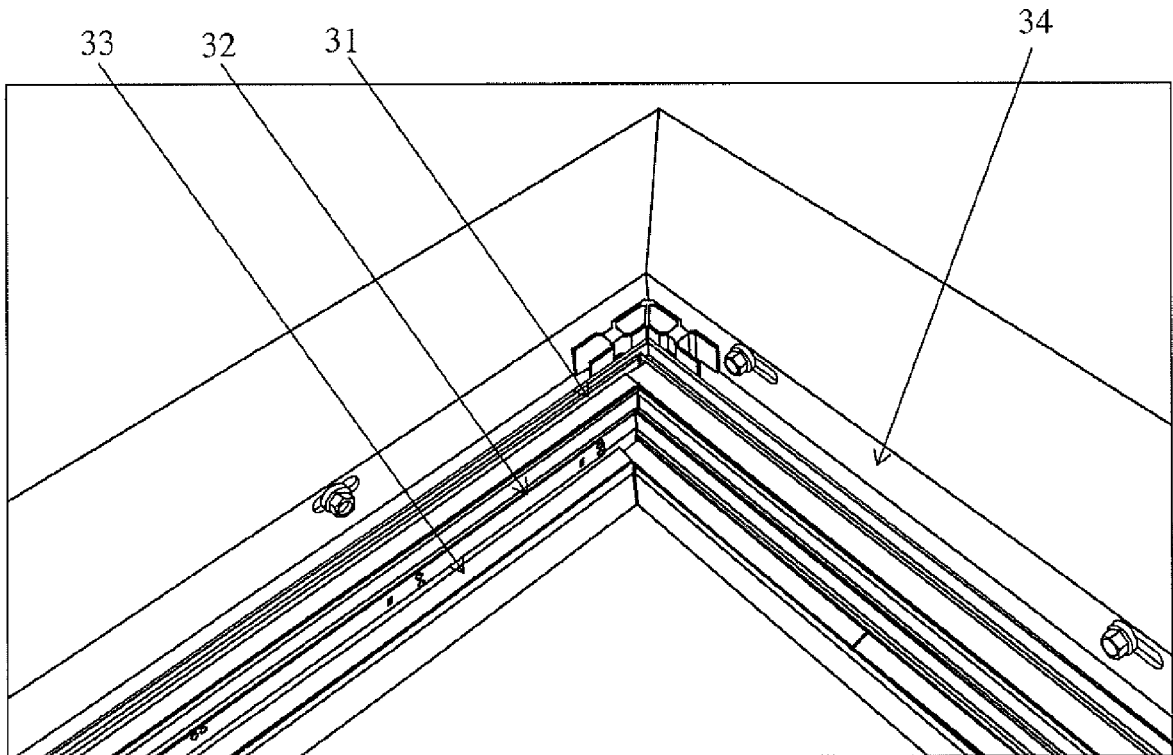


Fig. 11



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 16 19 5322

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	FR 2 995 924 A1 (ILLUTAC LAURAIN [FR]) 28 mars 2014 (2014-03-28)	1-7,9-12	INV. E04F10/00 F21V33/00
Y	* page 5, ligne 7 - page 9, ligne 2; figure 3 *	8	
Y	DE 20 2012 006978 U1 (PUSCH GUIDO [DE]) 28 août 2012 (2012-08-28) * alinéa [0028] *	8	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E04F F21V
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		8 mars 2017	Kofoed, Peter
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 16 19 5322

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-03-2017

10

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2995924 A1	28-03-2014	AUCUN	

DE 202012006978 U1	28-08-2012	AUCUN	

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 2003205004 A, SHREINER [0006]